



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent tenue le lundi 17 février 2020, à 19H30, au lieu ordinaire des séances, à la salle du Conseil, 1525, chemin du Club-Nautique à Lac-Sergent.

Présences

Monsieur Yves Bédard, maire
Monsieur Daniel Arteau, conseiller
Monsieur Jean Leclerc, conseiller
Madame Diane Pinet, conseillère
Monsieur Stéphane Martin, conseiller

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum. Assistent également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière et 5 personnes.

1. OUVERTURE

Monsieur Yves Bédard, maire, remercie les personnes présentes et procède à l'ouverture de l'assemblée.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Yves Bédard, maire fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres du Conseil présents sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

-
- 1. Ouverture**
 - 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
 - 3. Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
 - 4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2020**
 - 5. Correspondance : Voir liste**
 - 6. Trésorerie :**
 - 6.1 Rapport financier au 31 janvier 2020
 - 6.2 Approbation des bordereaux de dépenses et salaires / janvier 2020
 - 6.3 Présentation des « Comptes à payer – FÉVRIER 2020 »
 - 7. Dépôt de documents**
 - 7.1 État des résultats au 31 janvier 2020
 - 7.2 Dépôt des contrats municipaux de 25 000\$ et plus
 - 7.3 Liste des permis émis pour le mois de janvier 2020
 - 8. Avis de motion et présentation des projets**
 - 9. Règlements**
 - 9.1 Projet de Règlement no 376-20 relatif au traitement des élus et modifiant le Règlement no 351-18
 - 10. Résolutions**
 - 10.1 Demande faite dans le cadre des règlements relatifs au PIIA
 - 10.2 Résolution – Achat d'un terrain sur le chemin du Club-Nautique (lot 4 329 927 du cadastre du Québec)
 - 10.3 Octroi de contrat TPJ-2020-001 – Services-conseils – Élaboration de la politique municipale des aînés et de son plan d'action MADA
 - 10.4 Contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023
 - 10.5 Mandat service d'ingénierie FQM – réalisation et préparation d'un appel d'offres / installation d'un système de collecte et de traitement des eaux usées
 - 10.6 Autorisation de remboursement des frais de financement à la Ville de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier concernant la réfection du chemin du Tour-du-Lac Sud
 - 10.7 Versement de la subvention 2020 au Club Motoneiges de Saint-Raymond

- 10.8 Autorisation de paiement (décompte progressif #2) d'une facture à la firme LEQ pour le contrôle de qualité du projet de réfection des chemins du Tour-du-Lac Nord et Sud/ TP-2019-017
 - 10.9 Aide financière à la Maison Mirépi – organisation d'un zumbathon
 - 10.10 Aide financière à l'école Louis-Jobin – Gala des finissants
 - 10.11 Correction de la résolution 19-05-145 / Mandat à la CAPSA (HM-2019-003) / réalisation d'un guide des usagers
 - 10.12 Adjudication d'un contrat pour l'acquisition de radios portatives UNIDEN Atlantis 275 de puissance 6 watts
 - 10.13 Avis de condoléances – Mme Jeanne Van Damme
 11. **Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles**
 12. **Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour**
 13. **Deuxième période de questions**
 14. **Clôture de la séance**
 15. **Levée de l'assemblée**
-

20-02-020

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Martin, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question.

4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE ORDINAIRE 20 JANVIER 2020**

Séance ordinaire du 20 janvier 2020

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2020 a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture suivant la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

20-02-021

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2020.

5. **CORRESPONDANCE**

Le bordereau de la correspondance pour la période se terminant le 14 février 2020 est déposé et remis aux membres du conseil. Ce dernier est valable comme s'il était ici tout au long reproduit.

6. **TRÉSORERIE**

6.1 **RAPPORT FINANCIER AU 31 JANVIER 2020**

La secrétaire-trésorière fait la lecture du rapport financier au 31 janvier 2020.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

20-02-022

QUE ledit rapport financier au 31 janvier 2020 soit adopté tel que lu.

6.2 APPROBATION DES BORDEREAUX DE DÉPENSES ET SALAIRE / JANVIER 2020

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie des bordereaux de dépenses et salaire pour la période de janvier 2020, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Les bordereaux de dépenses et salaire pour la période de janvier 2020 dont le paiement a déjà été autorisé totalisant 122 553.12 \$ sont annexés au présent procès-verbal.

BORDEREAU DE DÉPENSES ET SALAIRE / JANVIER 2020	
DÉPENSES	109 415.12 \$
SALAIRES	13 138 \$

20-02-023

IL EST PROPOSÉ par madame Diane Pinet, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE les bordereaux de dépenses et salaire pour le mois de janvier 2020 soient adoptés tels que présentés.

6.3 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER / FÉVRIER 2020

La secrétaire-trésorière fait la lecture des comptes à payer pour le mois de février 2020.

20-02-024

IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Martin, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE les comptes à payer du mois de février 2020 / liste en annexe soient approuvés tels que présentés et que la secrétaire-trésorière procède au paiement des dépenses y figurant pour un total 5 349.36 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Josée Brouillette, Directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires suffisants pour des dépenses totalisant la somme de 5 349.36 \$.

7. DÉPÔT DE DOCUMENTS

7.1 État des résultats au 31 janvier 2020

La secrétaire-trésorière, dépose, pour être annexé au présent procès-verbal, l'État des résultats au 31 janvier 2020.

7.2 Dépôt des contrats municipaux de 25 000\$ et plus

La directrice générale secrétaire-trésorière dépose aux membres du conseil la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000\$, de même qu'une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ qui ont été conclus avec un même contractant depuis le dépôt de la liste précédente, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale dépassant 25 000\$ pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019. La liste sera ajoutée sur le site internet de la municipalité.

7.3 Liste des permis émis pour le mois de janvier 2020

La secrétaire-trésorière, dépose, pour être annexé au présent procès-verbal, le bilan des permis émis pour le mois de janvier 2020.

		année 2020
Janvier		5 000 \$

8. AVIS DE MOTION

9. RÈGLEMENTS

9.1 Projet de Règlement no 376-20 relatif au traitement des élus et modifiant le Règlement no 351-18

ATTENDU que la *Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001)* détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement no 351-18 sur le traitement des élus afin d'augmenter la rémunération annuelle des élus municipaux;

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation de ce présent règlement a été donné par le conseiller, monsieur Stéphane Martin lors de la séance du conseil, tenue le 20 janvier 2020;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean Leclerc, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

20-02-025

QUE le Règlement no 376-20 soit adopté et que le conseil décrète ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1. PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. TRAITEMENT ET RÉMUNÉRATION

Le *Règlement no 351-18 relatif au traitement des élus* est modifié ainsi :

ARTICLE 2.1

L'article 3 dudit règlement est modifié en y ajoutant le tableau suivant en remplacement de l'ancien :

	Rémunération de base	Allocation de dépenses	TOTAL
Maire	9 900 \$	4 950 \$	14 850 \$
Conseiller	3 300 \$	1 650 \$	4 950 \$

ARTICLE 2.2

L'article 7 dudit règlement est modifié en y ajoutant le tableau suivant en remplacement de l'ancien :

	Rémunération de base	Allocation de dépenses	TOTAL
Maire suppléant	700 \$	350 \$	1 050 \$

Article 3. RÉTROACTIVITÉ

Le présent règlement incluant les modifications au traitement est rétroactif au 1^{er} janvier 2020.

Article 4. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

10. RÉSOLUTIONS

10.1 Demande faite dans le cadre des règlements relatifs au PIIA

ATTENDU QUE ces demandes de permis ont été analysées le 12 février 2020 par le Comité consultatif d'urbanisme, lesquelles apparaissent au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter les permis tels que présentés;

CONSEIL 20-02-026
CCU-20-02-004
 Permis 2020-035

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

Puisque ce projet répond à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de construction (demande initiale) assujettie au règlement sur les PIIA No. 315-14.

CONSEIL 20-02-027
CCU-20-02-005
 Permis 2020-032

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

Puisque ce projet répond à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de construction (demande initiale) assujettie au règlement sur les PIIA No. 315-14.

10.2 Résolution – Achat d'un terrain sur le chemin du Club-Nautique (lot 4 329 927 du cadastre du Québec)

Monsieur Stéphane Martin, conseiller, informe les membres du Conseil qu'il est en conflit d'intérêts et se retire de la séance.

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent a aménagé un parc pour enfants en 2015 sur le chemin du Club-Nautique (lot 3 514 535 du cadastre du Québec);

ATTENDU que le Conseil désire aménager des infrastructures sportives (terrain multisport) dans un avenir rapproché;

ATTENDU que la superficie existante du parc est insuffisante pour la concrétisation de ce projet;

ATTENDU le terrain vacant adjacent au parc (lot 4 329 927 du cadastre du Québec) pour une superficie totale de 17 844.4 mètres carrés appartenant à madame Lucille Fréchet;

ATTENDU que la propriétaire a démontré une ouverture à vendre le terrain concerné à la Ville de Lac-Sergent afin de régulariser la situation et que des discussions pour l'achat ont eu lieu dans les derniers jours ;

ATTENDU qu'une offre d'achat formelle a été conclue entre la Ville de Lac-Sergent et Madame Lucille Fréchet pour un montant de 48 000 \$;

ATTENDU que la Ville de Lac-Sergent assumera les frais reliés au notaire.

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par madame Diane Pinet, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

20-02-028

QUE le conseil est favorable à déboursier un montant de 48 000 \$ pour l'achat du lot 4 329 927 du cadastre du Québec sur le chemin du Club-Nautique.

QUE le Maire et la secrétaire-trésorière soient et sont, par la présente, autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Lac-Sergent, tout document nécessaire pour donner suite à la présente résolution

Monsieur Stéphane Martin, conseiller, réintègre son siège suite à l'adoption de cette résolution.

10.3 Octroi de contrat TPJ-2020-001 – Services-conseils – Élaboration de la politique municipale des aînés et de son plan d'action MADA

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent a déposé une demande dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);

ATTENDU QUE la municipalité désire nommer un chargé de projet pour mener à bien la démarche et se doter d'une politique assortie à un plan d'action;

ATTENDU QUE plusieurs étapes devront être réalisées par le chargé de projet en vue de l'élaboration d'un plan d'action dont (1) Recenser les initiatives, les actions et les potentiels du milieu de et de la région ; (2) Réaliser le diagnostic du milieu en établissant les besoins des aînés ; (3) Effectuer le processus de consultation par des sondages et constituer des groupes de discussion en vue de collecter l'information ; (4) Réaliser l'élaboration de la Politique des aînés et la rédaction du plan d'action MADA ; (5) Collaborer avec le comité de pilotage MADA durant tout le processus; (6) Effectuer la production, la révision et la mise à jour de documents d'information servant à l'élaboration du plan d'action MADA ; (7) Rédiger les comptes rendus et la correspondance qui découlent des réunions, rencontres ou comités; faire le suivi des décisions prises en réunion et, dans certains cas, y donner suite selon les directives reçues; assurer la distribution des documents (copies, extraits, correspondances) aux personnes concernées. (8) Accomplir toute autre tâche connexe à la demande du Conseil.

ATTENDU QUE cette démarche d'élaboration d'un plan d'action permettra la réalisation d'une politique sur laquelle la municipalité se basera pour ses futures actions;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par monsieur Stéphane Martin, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

20-02-029

QUE le Conseil nomme madame Marie Tremblay à titre de chargé de projet pour le mandat de la réalisation du processus de consultation, de recherche et de rédaction du plan d'action du projet MADA en collaboration avec le comité de pilotage de la Ville de Lac-Sergent.

ET QUE la somme maximale de 8 000\$ dollars lui soit versée en honoraires professionnels selon l'avancement des travaux et sur présentation de factures.

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire Loisirs/culture – autres activités culturelles / plan d'action MADA 02-70290 999.

10.4 Contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023*;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par madame Diane Pinet, conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

20-02-030

QUE la Ville de Lac-Sergent s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville de Lac-Sergent s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investisseurs réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023,

QUE la Ville de Lac-Sergent approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no 1 ci-jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation,

QUE la Ville de Lac-Sergent s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme,

QUE la Ville de Lac-Sergent s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

QUE la Ville de Lac-Sergent atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

10.5 Mandat service d'ingénierie FQM – réalisation et préparation d'un appel d'offres / installation d'un système de collecte et de traitement des eaux usées

ATTENDU QUE le conseil a autorisé, par sa résolution non19-10-263, que la Municipalité utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Municipalité conclue une entente avec la FQM;

ATTENDU QUE la Ville désire confier à la FQM la préparation des plans et devis concernant le projet de collecte et de traitement des eaux usées pour le secteur des Mélèzes;

ATTENDU QUE la FMQ nous a fait parvenir la grille tarifaire relative à ses services offerts;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

20-02-031

QUE ce conseil confie à la FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) le mandat de procéder à la réalisation des plans et devis concernant le projet de collecte et de traitement des eaux usées pour le secteur des Mélèzes pour un montant de 6 514.64 \$, incluant les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputée au surplus cumulé non affecté au 31 décembre 2019.

10.6 Autorisation de remboursement des frais de financement à la Ville de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier concernant la réfection du chemin du Tour-du-Lac Sud

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent a entériné par la résolution 09-02-029 le projet de loi privée, lequel prévoyait des travaux de réfection du chemin du Tour-du-Lac Sud à réaliser entre les deux Villes concernées;

ATTENDU QUE les travaux ont été exécutés à la satisfaction de la Ville de Lac-Sergent;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier nous a acheminé la facture no 2020-003 relative aux frais de financement 2020 de la réfection de la route Tour-du-Lac Sud au montant de 9 395 \$;

ATTENDU QUE les sommes allouées au remboursement du capital et intérêt ont été réservées lors de l'adoption du budget 2020;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par monsieur Jean Leclerc, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

20-02-032

QUE la Ville de Lac-Sergent autorise le paiement des frais financiers (année 2020 – versement 9/15) au montant de 9 395.00 \$ à la Ville de Ste-Catherine.

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire – *Frais de financement – Autres org. municipales – 02 92100 850.*

10.7 Versement de la subvention 2020 au Club Motoneiges de Saint-Raymond

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent, depuis la fermeture du tronçon de la piste de motoneige sur son territoire, désire aider le Club de Motoneige de St-Raymond afin d'entretenir la piste de contournement du lac Sergent;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent a signé avec le Club de Motoneige de Saint-Raymond une entente à cet effet;

ATTENDU QUE des sommes ont été réservées au budget 2020 pour l'entretien et la réfection de la piste de contournement;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par monsieur Stéphane Martin, conseiller

20-02-033

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la Ville de Lac-Sergent contribue à la réfection et l'entretien de la piste de contournement, au Club Motoneige St-Raymond inc. pour l'année 2020 tel que stipulé à l'entente; soit 1 800 (mille huit cents) dollars;

QUE la subvention soit financée à même le budget actuel – au poste budgétaire – Loisirs et Culture – Subvention motoneige / 02 70192 951.

10.8 Autorisation de paiement (décompte progressif #2) d'une facture à la firme LEQ pour le contrôle de qualité du projet de réfection des chemins du Tour-du-Lac Nord et Sud/ TP-2019-017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller

20-02-034

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

D'AUTORISER la secrétaire-trésorière à procéder au paiement partiel (facture 032943) d'une somme de 965 \$ plus les taxes applicables à la firme *Laboratoires d'Expertises de Québec Ltée.*

QUE cette dépense soit prise à même le poste budgétaire Immobilisation – routes et chemins no 03 31000 521. (projet subventionné par la TECQ 19-23)

10.9 Aide financière à la Maison Mirépi – organisation d'un zumbathon

CONSIDÉRANT la correspondance de la Maison Mirépi;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme sollicite l'appui de la Ville dans le cadre de l'organisation de son zumbathon qui se tiendra le 29 février 2020;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par monsieur Jean Leclerc, conseiller

20-02-035

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

DE verser une aide financière de 100\$ à la Maison Mirépi dans le cadre de l'organisation de son zumbathon le 29 février 2019.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire suivant : gestion financière et administrative – dons et souscriptions – 02-19000-996.

10.10 Aide financière à l'école Louis-Jobin – Gala des finissants

CONSIDÉRANT que le comité du « Gala Louis-Jobin » de l'école secondaire Louis-Jobin nous a fait parvenir une demande d'aide financière pour la réalisation de cet événement;

CONSIDÉRANT QUE des citoyens de Lac-Sergent fréquentent cette école;

20-02-036 **EN CONSÉQUENCE** il est
PROPOSÉ par madame Diane Pinet, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

DE verser une somme de cent (100) dollars en réponse à la demande d'aide financière que l'école secondaire *Louis-Jobin* nous a acheminée.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire suivant : gestion financière et administrative – dons et souscriptions – 02-19000-996.

10.11 Correction de la résolution 19-05-145 / Mandat à la CAPSA (HM-2019-003) / réalisation d'un guide des usagers

ATTENDU QUE la réalisation du guide des usagers a nécessité des heures supplémentaires notamment pour la révision et la mise en page du document;

ATTENDU QUE la CAPSA nous a fait parvenir le devis 19008 relatif à un dépassement de coût au montant de 1 224 \$ plus les taxes applicables;

20-02-037 **EN CONSÉQUENCE,**
IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres présents

QUE le Conseil municipal autorise le dépassement de coûts à l'organisme de bassin versant **CAPSA** pour la réalisation d'un guide usager (**HM-2019-003**) et qu'une somme totale de 4 284 \$ plus les taxes applicables soit payée à la CAPSA.

QUE les sommes nécessaires afin de pourvoir au paiement de cette dépense soient prises à même les surplus cumulés au 31 décembre 2019.

10.12 Adjudication d'un contrat pour l'acquisition de radios portatives UNIDEN Atlantis 275 de puissance 6 watts

20-02-038 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Jean Leclerc, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres présents

QUE la Ville de Lac-Sergent procède à l'acquisition de 3 radios portatives UNIDEN Atlantis 275 de puissance 6 watts auprès de la firme Boulet Lemelin Yacht inc. pour une somme de 479.70 \$ excluant les taxes, conformément à la soumission no 55281 du 11 février 2020.

QUE les sommes nécessaires afin de pourvoir au paiement de cette dépense soient prises au poste budgétaire Administration équipements 02-130000 414.

10.13 Condoléances à la famille et aux proches de monsieur Daniel Arteau, conseiller

ATTENDU QUE nous avons appris le décès de la mère du conseiller Daniel Arteau, madame Jeanne Van Damme;

20-02-039 **EN CONSÉQUENCE** il est
PROPOSÉ par monsieur Stéphane Martin, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE les membres du Conseil municipal offrent leurs plus sincères condoléances au conseiller, Monsieur Daniel Arteau ainsi qu'à la famille éprouvée;

11. SUIVI DU CONSEIL ET AFFAIRES NOUVELLES

12. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLERS SUR DES SUJETS HORS DE L'ORDRE DU JOUR

La conseillère Diane Pinet informe les personnes présentes que la mise en place de la politique des aînés et la préparation des activités reliées au centenaire de la Ville de Lac-Sergent 11 la participation et l'implication de nombreux bénévoles.

13. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

14. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

15. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

20-02-040

IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Martin, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée à 20H04.

Certificats de crédits

Je, soussignée Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce _____ (date)

Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière

YVES BÉDARD
MAIRE

Josée Brouillette
Directrice générale et secrétaire-trésorière